



**Autoroutes du Sud de la France  
Madame Josiane Costantino  
Directrice des ressources humaines  
Quartier Sainte Anne  
84967 Le Pontet Cedex**

Lunel, le 1<sup>er</sup> septembre 2009

**Objet** : Réseau Est – Non  
remplacement de  
patrouilleurs

Madame la directrice,

Des événements survenus ces derniers jours sur certains districts du réseau Est nous interpellent vraiment de manière forte. Il s'agit ici de non remplacements de certains postes de patrouille, décision unilatérale de l'entreprise qui est prise dans le cadre de la nouvelle organisation issue des NEX. Cela se traduit notamment par la suppression de postes de nuit.

Conséquence immédiate : impact sur les rémunérations des salariés modulés, sur lequel nous vous avons déjà alertée dans notre courrier du 8 avril 2009, et que vous vous êtes engagée à compenser. Pour autant, ces salariés ont été informés qu'ils bénéficieraient désormais de très peu de P3 en dehors de ceux attribués pendant leur période de fixité. Il sera important de préciser rapidement les modalités de ces compensations. A cet effet, les élus CFDT vont intervenir dans les réunions des délégués du personnel concernées dès cet après midi.

Par ailleurs, nous vous avons déjà sollicitée sur les impacts du NEX par notre courrier du 7 juillet dernier. La réponse du directeur du développement social comportait d'ailleurs un élément sans ambiguïté, du moins le pensions nous : « ...*Par ailleurs, sur certains périodes notamment à fort trafic, les absences seront évidemment remplacées en cas de nécessité* ». Alors, que penser lorsque, sur une DRE comportant des zones de niveau 1, un patrouilleur n'est pas remplacé lors de journées classées orange, voire rouge ? Ce n'est pas une nécessité ces jours là ? Nous n'osons penser que la direction puisse prendre ce type de risques.

Le simple fait de respecter vos obligations en matière d'information des institutions représentatives du personnel n'est pas suffisant, et ne doit pas permettre en tout cas d'anticiper, notamment sur des secteurs aussi sensibles que les NEX1, sans un dialogue social approfondi avec les organisations syndicales

Au-delà des impacts sur la qualité du service rendu aux clients en termes de sécurité, des conséquences sur les conditions de travail et d'intervention des salariés ASF concernés, se posent évidemment la construction des futurs tours de service des patrouilleurs en tour fixe, des compensations en cas de pertes de rémunérations pour les salariés, qu'ils soient en tour fixe ou modulés.

De la même manière, nous nous interrogeons sur la pertinence de cette organisation, en lien avec la remontée de l'information en temps réel vers nos clients, dont nous savons que c'est un point extrêmement sensible pour le directeur général.

Et pour conclure, la CFDT souhaite que soit clairement posé le débat sur la vision que la direction a du métier de patrouilleur.

C'est pourquoi, dans l'attente de ces échanges, la CFDT demande la mise en place d'un moratoire sur la réorganisation du service sécurité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF

Floréal PINOS



Délégué syndical central